



Technopôle Atalante-Champeaux - C.S. 14226
35042 RENNES CEDEX
Tél : 02-23-48-26-44 - Fax : 02-23-48-26-45



Rennes, le 15 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coup dur pour l'agriculture : le Gouvernement baisse sans concertation le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque produite sur les bâtiments agricoles

Le Gouvernement vient de baisser de 30 % le tarif de rachat de l'électricité produite sur les bâtiments agricoles.

Cette modification de la réglementation s'est faite précipitamment et sans concertation. Elle fragilise les projets en cours, en faisant fi des importants investissements engagés par les agriculteurs sur la base de l'ancien tarif.

Cette baisse de tarif prive par ailleurs les agriculteurs d'un moyen écologique d'amélioration de la rentabilité de leurs investissements, dans une période particulièrement difficile pour l'agriculture. Ce choix n'est pas compréhensible, alors même que les agriculteurs sont fortement sollicités pour produire des énergies renouvelables. Il est d'autant moins acceptable en Bretagne où la situation tendue en matière d'approvisionnement en électricité réclame que des solutions soient trouvées.

En prenant une telle décision, l'Etat donne un signal favorable au photovoltaïque au sol. Au vu du constat d'artificialisation inquiétante des terres agricoles et dans l'esprit du projet de loi de modernisation agricole qui vise notamment à préserver le foncier, il conviendrait au contraire de favoriser l'utilisation des toits des bâtiments qui, en milieu rural et agricole, représentent un potentiel important.

Nous demandons au Gouvernement de revenir sur sa décision, afin que les agriculteurs ne soient pas privés d'une réelle opportunité économique et environnementale. Nous attendons en particulier que les projets en cours ne soient pas soumis à une modification de tarif remettant en cause la rentabilité des investissements réalisés.

=====